



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Sur convocation de Monsieur le Maire, Monsieur Gilles ARPAILLANGE, le conseil municipal s'est réuni le 05 juin 2026 dans la salle de réunion de la Mairie de STE MONDANE. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle réunion a eu lieu le mardi 09 juin sans condition de quorum.

Etaient présent(e)s : Messieurs ARPAILLANGE Gilles, BOURDET Eric, MULLER Thierry, Madame BOURHIS Sandrine,

Etaient absent(e)s : PELET Jean-Louis, PERIE Thierry, SAUL Franck, Mmes BAYLE Françoise, LEFEBVRE Catherine, LACOMBE Marine, LABOUSSET Isabelle

Secrétaire de séance : BOURHIS Sandrine

Ouverture de la séance à 14h00

ORDRE DU JOUR

1-Désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales

2-Délibération n° 25-2026 / Désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2026-05-1900003 du 19 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

A - Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin. Le bureau est présidé par le Maire.

B - Election du délégué titulaire :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Se porte candidat : - Monsieur Gilles ARPAILLANGE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, Monsieur ARPAILLANGE Gilles a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

C - Election des délégués suppléants :

Se portent candidats : Mr Eric BOURDET / Mr Thierry MULLER / Mme Sandrine BOURHIS

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, Monsieur BOURDET Eric, Monsieur MULLER Thierry et Madame BOURHIS Sandrine ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15 heures

Le secrétaire de séance,
Sandrine BOURHIS

Le Maire,
Gilles ARPAILLANGE

